

DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

À quoi sert-il ?

Ce document d'information à la population recense les risques naturels et technologiques, dits majeurs, auxquels Saint-Malo est exposée et décrit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui les concernent.

Il est **obligatoire** si la commune est exposée à un **RISQUE MAJEUR**. Le risque majeur est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou humaine (ALEA) occasionne des dommages importants sur les infrastructures, les biens, les personnes (ENJEUX) qui dépassent les capacités de réaction et d'adaptation de la société. Un risque majeur se caractérise par une faible fréquence et une gravité élevée.



Le Maire est responsable de la sécurité de ses administrés



Chaque citoyen, par son comportement, est acteur de sa sécurité



La prévention commence par l'information des citoyens



littoraux
(submersion marine, érosion côtière)



transport de matières dangereuses



mouvement de terrain



rupture de barrage ou digue



évènement météorologique
(grand froid, canicule, vent violent...)



industriel



sismique

Quels sont les risques à Saint-Malo ?

7

risques majeurs
(naturels ou technologiques)

4

risques particuliers



engin résiduel de guerre



sanitaire (covid)



terroriste



radon

Face à une situation d'urgence

Chez moi :

- **ALERTER SI JE SUIS TÉMOIN** en connaissant les numéros d'urgence

SAMU

15

Urgence médicale

POLICE SECOURS

17

Signaler une infraction

POMPIERS

18

Péril ou accident

URGENCE SMS

114

Accesible par fax ou SMS

EN MER

196

Sauvetage en mer

EUROPE

112

Urgence médicale, infraction et péril

- ou **REPÉRER LES SIGNAUX D'ALERTE**
- **CONSULTER LE DICRIM** et mettre en application les bons réflexes en fonction de la crise
- **SE PROTÉGER ET FACILITER L'INTERVENTION DES SECOURS**
- **SE TENIR INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION** et suivre les consignes des autorités



Que je sois locataire ou propriétaire :

• **AVANT LA CRISE :**
Je réduis la vulnérabilité de mes biens

• **APRÈS LA CRISE :**
Je prends note rapidement des dégâts causés pour les transmettre à l'assurance